

Le président

Monsieur Franck MARLIN
Mairie
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville et des
Droits de l'Homme
91152 ETAMPES CEDEX

*Direction Action Territoriale
Centre de Ressources et
d'Expertise
01 60 79 90 13*

N/Réf. : 2022-84/YC/mbo
V/Réf. : GH/VW/LM/2022-050

Evry-Courcouronnes, le 21 juillet 2022

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'association de la CCI Essonne en tant que Personne Publique Associée, vous nous avez notifié le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etampes, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Au regard du dossier et des éléments fournis, nous prenons acte, notamment :

- de la décision de modifier le zonage 1AUc de l'OAP Nord Bois Bourdon, dédié aux activités commerciales, en zone 2AU à urbaniser à moyen/long terme. Cette modification permettra, selon nous, à la municipalité d'approfondir les réflexions sur l'aménagement commercial de la commune, et plus particulièrement aux synergies à trouver entre la zone commerciale de Bois Bourdon et le centre-ville d'Etampes ;
- de la création d'un sous-secteur UIcs au sein de la zone UIc permettant l'autorisation de la construction de bâtiments à usage d'entrepôt.

Nous n'émettons aucune remarque particulière sur les autres modifications énoncées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick RAKOTOSON